RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00098
Numéro SIREN : 535 133 672
Nom ou dénomination : AXYBAT

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2015 sous le numéro de dépôt 2601

DÉPOSÉ
EN ANNEXE DU RCS LE :

15 SEP. 2015

SOUS LE N° 2601
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE GRASSE

AXYBAT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : Buropolis 2 – Les Bouillides
1240, route des Dolines
06560 Valbonne – Sophia-Antipolis
Siret : 535 133 672 R.C.S. Grasse

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 06 août 2015

L'an 2015, en date du 06 août à 10 h 00, les actionnaires de la société AXYBAT société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros, dont le siège social est situé à Valbonne (06560), Buropolis 2 – Les Bouillides, 1240, route des Dolines, immatriculée au RCS de Grasse, sous le numéro SIREN 535 133 672, se sont réunis à Valbonne (06560), Buropolis 2 – Les Bouillides, 1240, route des Dolines, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 15 juillet 2015 par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents.

Monsieur Christophe RIBES, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par M. Gilles BARBAT, président de la société.

Mme Natacha RENNESSON est désignée comme scrutatrice.

La société GLS CONSEIL représentée par M. Serge LEMONNIER est désignée comme scrutateur.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que DEUX (2) actionnaires, représentant MILLE CINQ CENT (1 500) actions sur les MILLE CINQ CENT (1 500) actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévus par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission du président ;
- Nomination de la société GLS CONSEIL en qualité du Président de la société ;
- Nomination de M. Sébastien RABEAU aux fonctions de directeur général ;
- Fixation de la rémunération du président et du directeur général ;

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte : il est constaté par l'assemblée qu'aucune personne ne demande la parole.

Personne ne demandant la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission du président, M. Gilles BARBAT, à compter de ce jour.

L'assemblée générale nomme en qualité de nouveau Président, la société GLS CONSEIL, société par actions simplifiée, au capital de 15 000 €, dont le siège social est à Buropolis 2 – Les Bouillides, 1240, route des Dolines 06560 Valbonne – Sophia-Antipolis, représentée par son président en exercice, Monsieur Serge LEMONNIER, laquelle déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

La société GLS CONSEIL est nommée Présidente pour une durée de DEUX (2) ans à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le président ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions.

En revanche, il pourra être indemnisé du montant des frais engagés consécutivement à l'exercice de ses fonctions sur justificatif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Sur proposition de la SAS GLS CONSEIL, l'assemblée générale nomme en qualité de Directeur Général, Monsieur Sébastien RABEAU domicilié à Peymeinade (06530) 36, chemin de Saint Marc pour une durée de DEUX (2) ans à compter de ce jour lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Le directeur général ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions

Monsieur Sébastien RABEAU cumulera son mandat de Directeur Général avec son actuel poste de Directeur d'Agence au sein de la SAS AXYBAT en vertu d'un contrat de travail en date du 16 janvier 2012, lequel se poursuivra, aux mêmes conditions, à l'issue de sa nomination de Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise la SAS GLS CONSEIL à procéder au nantissement des parts sociales de la SAS AXYBAT dont elle est propriétaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 18 des statuts, par Madame Natacha RENNESSON et Monsieur Gilles BARBAT pour servir et valoir ce que de droit.

Nom	Date	Signature
M. Gilles BARBAT, président démissionnaire	6 Août 2015	(précédée de la mention « *Bon pour démission des fonctions de Président* ») Bon pour démission des fonctions de Président
SAS GLS CONSEIL représentée par M. LEMONNIER Serge, Scrutateur	6/08/2015	(précédée de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Président* ») Bon pour acceptation des fonctions de Président.
Mme RENNESSON Natacha	6 Août 15	

AXYBAT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : Buropolis 2 – Les Bouillides
1240, route des Dolines
06560 Valbonne – Sophia-Antipolis
Siret : 535 133 672 R.C.S. Grasse

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 06 août 2015

Feuille de présence

Nom	Nombre de parts	Date	Signature
M. BARBAT Gilles	0	6 Août 2015	
GLS CONSEIL représenté par M. LEMONNIER Serge	1425	6/08/2015	
Mme RENNESSON Natacha	75	6 Août 2015	
